

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS, ORNANE ET BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE



INITIEE PAR

SAP FRANCE SA



PRESENTEE PAR



TERMES DE L'OFFRE :

42 EUROS PAR ACTION

22,55 EUROS PAR BSA 2003

24,96 EUROS PAR BSA 2004

18,87 EUROS PAR BSA 2005

19,69 EUROS PAR BSA 2006

12,01 EUROS PAR BSA 2007

50,65 EUROS PAR ORNANE

DUREE DE L'OFFRE :

4 décembre 2007 au 10 janvier 2008

Le présent communiqué relatif est établi et diffusé par SAP France conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 27 novembre 2007, apposé le visa n°07-425 en date du 27 novembre 2007 sur la note d'information de SAP France.

Le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de SAP France et la note d'information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de SAP France (www.sap.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

SAP France
La Défense Plaza, 23-25 rue Delarivière Lefoullon
La Défense 9
92064 Paris La Défense Cedex

Deutsche Bank AG
Succursale de Paris
3, av. de Friedland
75008 Paris

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat ou une offre de valeurs mobilières serait illégale.